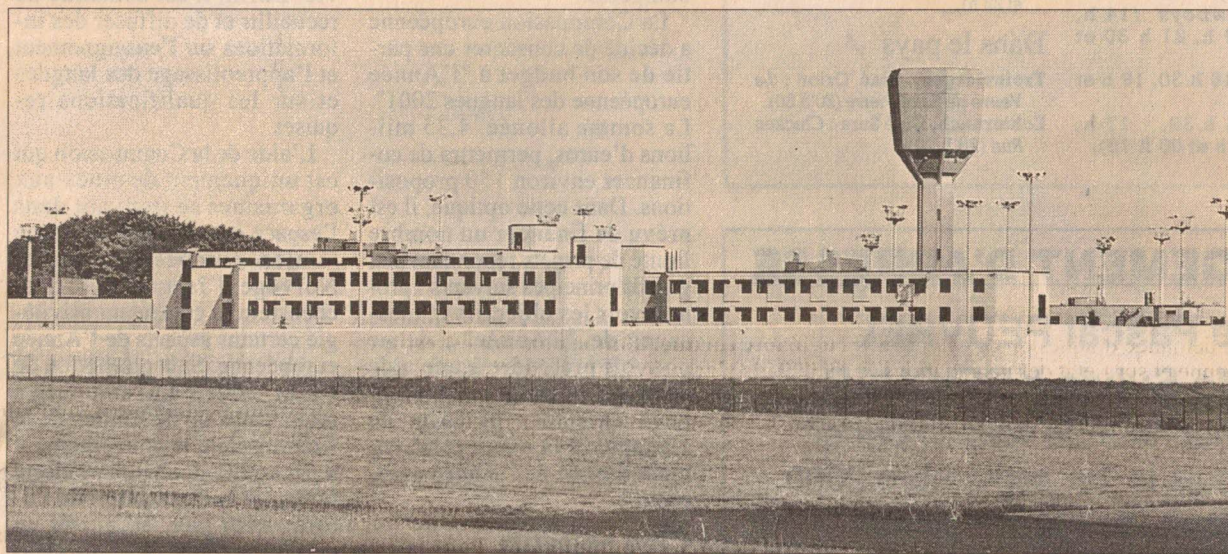


Le ministre Luc Frieden droit dans ses bottes

Dans le collimateur au fur et à mesure que Schrassig se transforme en capitale d'une mort choisie délibérément, le ministre de la Justice esquive le couperet. En rendant public un rapport sans la moindre complaisance.

« Quand une personne met un terme à sa vie alors qu'elle jouit d'une entière liberté, c'est dramatique. En arriver à une même extrémité alors qu'on se trouve derrière les barreaux, c'est encore pire », affirme le ministre qui, directement ou non, porte sur ses épaules le fardeau de (dixit le rapport) : 2 suicides en 1999 et 5 pour le premier semestre de cette année, 2 tentatives de suicide l'an dernier et 5 cette année, 18 automutilations et 38 absorptions de toxiques (médicaments, alcool, drogues) pendant la période décembre 99-Juin 2000.

De quoi justifier un état des lieux « avec carte blanche, sans accompagnement » pour rencontrer 330 personnes détenues dans 270 cellules d'une capacité de 389 lits (portés à 600 après une première extension de la prison) ainsi que



Schrassig au moment de ce rapport : 326 détenus (dont 22 femmes) dans un huis clos en attente de davantage de transparence.

l'ensemble du personnel.

Soit quelque 200 salariés qui ne semblent pas toujours, eux aussi, très bien vivre leur travail en milieu carcéral. Tant leurs relations difficiles avec la

direction de l'établissement pénitentiaire qu'avec les détenus sont analysées dans ce rapport établi par Jean-Claude Henguel, directeur régional honoraire des services pénitentiaires et le docteur Danie Glezer, psychiatre des hôpitaux, responsable des Services médico-psychologiques régional de Marseille.

Nouvelles pistes

Transmis à la Chambre des députés, diffusé plus largement hier en présence du procureur général, Claude Nicolay, et du nouveau directeur de la prison, Vincent Theis, tout nouvellement nommé à cette fonction

Rousseau, démissionnaire, ce rapport est censé ouvrir de nouvelles pistes. On y apprend que le détenu est particulièrement fragilisé lors de plusieurs moments critiques : au début de son incarcération, avant ou après le jugement, peu avant sa libération alors qu'il prend conscience de la perception qu'on pourrait avoir de lui à l'extérieur.

Il s'agit donc, à toutes ces étapes (et ce depuis la prise de contact faite individuellement) de renforcer l'approche psychologique ou socio-éducative, de former des gardiens qui ne sont pas seulement là pour ouvrir ou fermer des portes, d'ac-

Une fois ces nouveaux moyens mis en place, et les services réorganisés, le CPL devrait être en mesure d'accueillir dans de bonnes conditions la population pénale hébergée, mais également d'assurer la prise en charge de chaque détenu dans l'objectif plus ou moins rapide sa réinsertion sociale

Après l'état des lieux et l'analyse, le mode d'emploi !

N'y manquent que deux recettes : celle pour dégager des fonds et surtout celle pour dégager des hommes car les vocations pour travailler en prison relèvent de l'oiseau rare !